

OFSPO

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **2 (2000)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Révision partielle de l'ordonnance

Christoph Rickli

Le 1^{er} juin dernier, le conseiller fédéral Adolf Ogi lançait la procédure de consultation sur la révision partielle de l'Ordonnance fédérale concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports à l'école. Tous les cantons, ainsi que les partis politiques, les institutions et fédérations sportives ont été consultés. Le résultat des prises de position peut être résumé comme suit.

L'assouplissement des trois heures obligatoires ancrées dans la version actuelle de l'Ordonnance fédérale concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports, article 1, paragraphe 1, est essentiellement

approuvé par les cantons. Le reste des participants à la consultation sont, pour la majorité, contre la nouvelle mouture de l'article en vigueur et demandent au contraire le maintien des trois heures hebdomadaires de gymnastique et de sport comme exigence minimale. La majorité des participants à la consultation est d'accord avec le paragraphe qui souligne l'importance de la qualité d'une part et, d'autre part avec l'idée que la Confédération édicte un plan d'études cadre.

La prise en compte d'offres sportives scolaires complémentaires jusqu'à concurrence de la moitié du temps d'enseignement obligatoire a donné lieu à des discussions. La majorité des cantons espère par là disposer d'une possibilité supplémentaire d'assou-

plissement. Un tiers des cantons ayant répondu ainsi que la majorité des fédérations sportives nationales et des tiers sont contre l'assouplissement à cause de la prise en compte d'offres sportives complémentaires, et ce pour les raisons suivantes: ces offres sportives complémentaires ne peuvent remplacer les leçons de gymnastique et de sport obligatoires, elles peuvent au plus les compléter. L'enseignement de la gymnastique et des sports, vu sous l'angle de la promotion de la santé, serait ainsi affaibli. La formulation proposée pourrait mener les cantons à supprimer graduellement l'éducation physique dispensée régulièrement à l'école. Le sport au service de la santé n'ayant pas d'effet cumulatif, cette suppression graduelle mettrait en danger les objectifs visés en matière de politique de la santé par l'enseignement ordinaire de l'éducation physique à l'école. **m**

Conférence de l'éducation et de la formation dans le domaine du sport

«L'éducation physique à l'école devra démontrer qu'elle atteint ses objectifs»

A l'occasion de la première Conférence suisse de l'éducation et de la formation dans le domaine du sport, le conseiller fédéral Adolf Ogi, chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), s'est entretenu avec plusieurs directeurs cantonaux de l'instruction publique ainsi qu'avec les responsables de l'éducation physique à l'école. Les discussions ont mis en exergue l'importance, pour

le développement des enfants et des adolescents, de la qualité – sur le plan du contenu comme du temps à disposition – de l'enseignement dispensé.

Le conseiller fédéral Adolf Ogi a expliqué, lors de son allocution, quelles étaient ses attentes en matière de formation dans le domaine du sport. Selon lui, il importe que l'éducation physique fasse partie intégrante de l'éducation des jeunes. Mais, pour que le sport puisse à nouveau faire valoir ses vertus éducatives, ce dernier devra avoir fixé au préalable clairement les objectifs qu'il entend atteindre. Ainsi, l'éducation physique devra démontrer journalièrement, dans le cadre de l'enseignement même, qu'elle atteint ses objectifs, en particulier en termes de promotion de la santé et d'intégration sociale.

Le président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), M. Hans Ulrich Stöckling, a pour sa part explicité les attentes des milieux de la formation à l'égard du sport. La CDIP s'est penchée avec attention, ces derniers temps, sur le cas de l'éducation physique, dont elle a reconnu la valeur. La CDIP soutient l'enseignement du sport à l'école, mais part de l'idée que la Confédération doit être ouverte à des solutions plus souples lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'éducation physique. **m**



Première Conférence suisse de l'éducation et de la formation dans le domaine du sport à Macolin. Photo du haut: le conseiller fédéral et ministre des sports Adolf Ogi en compagnie du président de la CFS, H. Höhener (à dr.) et du directeur de l'OFSPPO, H. Keller (à g.). Photo du bas: les directeurs cantonaux de l'instruction publique H.U. Stöckling, conseiller d'Etat, H.-P. Lenherr et P. Wertli.

Course d'orientation

La fin des pinces et des cartes de contrôle?

Hansueli Mutti

Seuls les initiés savent combien il est ennuyeux et interminable de contrôler les trous de plusieurs centaines de cartes de contrôle sales, détrempées et en partie déchirées après une course d'orientation. Toutefois, une solution est en vue avec l'apparition de plus en plus fréquente, dans les courses internationales, du contrôle électronique. Au lieu de porter une carte de contrôle sur soi, les coureurs sont équipés d'un badge d'environ 5 cm de long qu'ils introduisent dans les unités de contrôle. Cette opération permet d'enregistrer à la fois le contrôle du poste et le temps. Après le passage de la ligne d'arrivée, un logiciel spécial traite les données et vérifie aussi que les postes ont été passés dans le bon ordre. Quelques minutes plus tard, les coureurs ont entre les mains un document imprimé leur indiquant le temps total et tous les temps intermédiaires (temps entre deux postes). C'est alors que

commencent les discussions entre les concurrents sur les itinéraires, les erreurs, les recherches...

L'organisateur peut introduire les données sur la page du site de la Fédération suisse de course d'orientation (www.solv.ch, cliquer sur «Classement»). Chaque coureur pourra ainsi établir des comparaisons précises, procéder à une analyse minutieuse de sa course et cibler son entraînement de façon optimale. **m**